



Praticien-ne forestier AFP



Le praticien forestier travaille à l'extérieur, en forêt, en pleine nature et à l'air libre. C'est certainement un beau métier varié pour les jeunes désirant travailler de manière indépendante, avoir des responsabilités et qui ne craignent ni les efforts physiques ni le mauvais temps.

Activités

L'activité du praticien forestier est largement tributaire de la saison. Au printemps, après la fonte des neiges et en été, son activité consiste essentiellement à s'occuper des soins et du rajeunissement de la forêt.

La récolte des bois se déroule de l'automne au printemps. L'abattage des arbres est un travail de précision. Après ce travail, les arbres sont ébranchés et découpés en assortiments en fonction de la demande du marché. L'entretien des machines et des outils fait également partie des activités régulières.

Qualités requises

- Santé robuste, endurance et force physique
- Attrait pour le travail en plein air
- Sens pratique
- Autonomie
- Esprit d'équipe
- Bonne vue et bonne ouïe
- Sens de l'observation
- Habiileté manuelle

Adresses utiles

Web

www.grangeneuve.ch
www.fr.ch/sff/

Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons

Rte de Grangeneuve 31
CH-1725 Posieux
Tél +41 26 305 55 50
Fax +41 26 305 55 04
iagcftn@fr.ch

Service de la forêt et de la faune

Rte du Mont Carmel 1
CH-1762 Givisiez
Tél +41 26 305 23 43
Fax +41 26 305 23 36
forets@fr.ch



Formation de base qui allie théorie et pratique

Attestation fédérale de formation professionnelle

Durée : 2 ans

La formation pratique, qui est la partie la plus importante, s'effectue dans une entreprise forestière publique ou privée et sous la responsabilité d'un formateur. De plus, des cours interentreprises ont lieu pendant chaque année d'apprentissage; les bases du bûcheronnage, l'entretien des forêts ainsi que l'ergonomie (utilisation des machines, bon maintien du dos, ...) y sont enseignés. Un cours sur les premiers secours fait également partie du programme de formation.

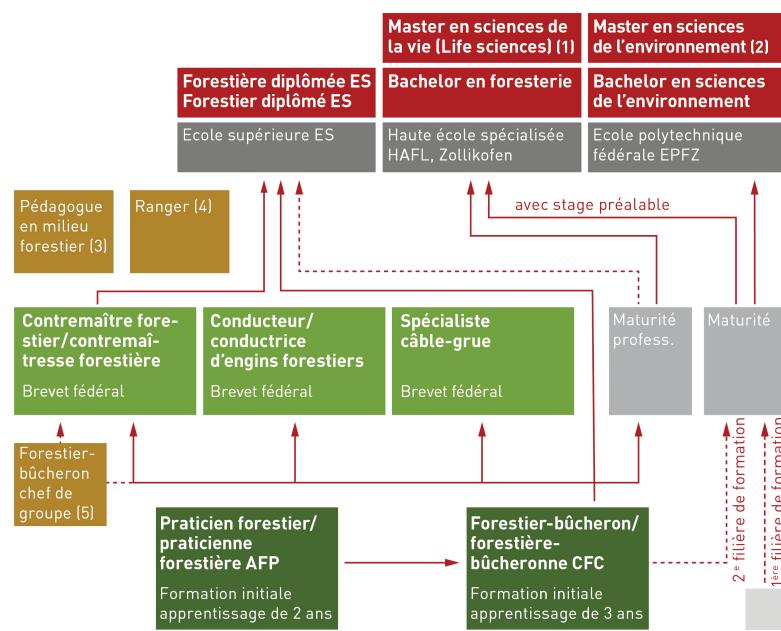
Les cours professionnels sont regroupés par blocs de 2 semaines et ont lieu 4 fois par année. Ils sont consacrés aux branches forestières proprement dites (sécurité au travail, protection de la forêt, connaissance des essences, etc.) ainsi qu'aux branches générales (langue, communication, société, informatique, etc.).

Conditions d'admission

- Achèvement de la scolarité obligatoire
- Stage pré-professionnel dans une entreprise forestière avant de commencer l'apprentissage au moins une semaine, mais idéalement deux semaines, dont une au printemps et une au moment de la récolte du bois
- Santé robuste
- Présentation d'un certificat médical axé sur la profession avant la conclusion du contrat d'apprentissage

Prévisions en matière d'emploi et de perfectionnement

Au terme des deux ans d'apprentissage, l'apprenti-e qui a réussi la procédure de qualification reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) qui l'autorise à porter le titre de praticien-ne forestier AFP.



(1) Master en agronomie et foresterie appliquées

(2) Master en sciences de l'environnement, Major en gestion des forêts et du paysage

(3) CAS «Éducation à l'environnement par la nature» de SILVIVA / HEPIA

(4) Diplôme du CEFOR Lyss

(5) Forestier-bûcheron chef de groupe, avec certificat ibW